Pour déposer vos articles

Les dépôts se font dans votre école (Maternelle et élémentaire) habituelle.

- Pié d'Autry (Lundi 26 et Jeudi 29 Mars, à la sortie des classes)
- La Pounche (Jeudi 29 et Vendredi 30 Mars de 17h à 18h)
- Logis Neuf (le 24 Mars pendant la boom, et le Jeudi 29 et Vendredi 30 Mars de 16h30 à 18h)
- Val Fleury (Jeudi 29 et Vendredi 30 Mars de 17h à 18h)

!!! ATTENTION !!!

Les articles encombrants se déposent (9h à 10h) et se retirent (17h30 à 18h30) directement au gymnase de Pié d'Autry le jour de la bourse. Les Meubles ne sont pas acceptés.



La bourse des enfants, c'est un échange Malin ...



Gymnase de Pié d'Autry

Organisé par les APE d'Allauch
La Pounche
Logis-neuf
Village centre
Pié d'Autry
Val Fleuri

En partenariat avec la ville





De 10h à 17h30



1ère Bourse des enfants

Gymnase de Pié d'Autry

► Organisée par les 5 Ape allaudiennes

En partenariat avec la ville d'Allauch

La Bourse
Mode d'emploi

Pour la première fois sur Allauch, les 5 Associations de Parents d'Elèves (Ape) de la commune se réunissent pour créer …

La bourse aux livres, aux jouets et aux vêtements des enfants.



Livres, jouets, puériculture, vêtements et déguisements

Pourquoi ?

Parce qu'être parents c'est se réjouir de voir grandir sa progéniture et l' accompagner dans son épanouissement tant physique que culturel. Mais être parents c'est aussi devoir organiser cet accompagnement dans le respect du budget familial et suivre ces changements à un rythme effréné.



Dans ces conditions, avoir l'opportunité de pouvoir se créer des fonds de garde-robe et de bibliothèque à moindre coût est une chance que nous souhaitons offrir à tous !

La bourse des enfants, c'est un échange Malin …

REGLEMENT

Comment faire pour vendre ?

Il vous suffit d'apposer une étiquette (cartonnée (risque de déchirure) de 2cm x 4 cm environ) sur vos affaires avec votre nom, prénom, la taille et le prix demandé (petits prix bienvenus ex: jeans 4€, pull 3€, blouson 6€) avec une ficelle ou bout de laine solidement attachée à chaque vêtement déposé. Quant aux jouets, livres et articles de puériculture, il vous sera demandé de scotcher l'étiquette sur l'article. C'est tout !

Lorsque vous viendrez déposer vos articles (voir l'encadré ci-après), il vous sera demandé 2€ pour les frais fixes d'organisation et une enveloppe avec votre nom, prénom, et l'inscription « règlement lu et accepté ».



Gardez une liste de ce que vous avez déposé

Le mardi suivant la bourse, de 16h30 à 18h, dans l'école où vous aurez déposé vos articles, l'enveloppe vous sera restituée avec les étiquettes des articles vendus déduits de 20 % reversés entièrement aux APE organisatrices de la bourse pour les enfants des écoles.

Dans un souci de présenter des articles propres et en bon état , un choix sera effectué lors du dépôt (aucun article troué, taché ou cassé, ne sera accepté).

Retrait des articles invendus

La reprise des invendus aura lieu avec le retrait de l'enveloppe. Chaque déposant viendra rechercher lui-même ses articles et passera au contrôle de sortie. Passé ce délai aucun paiement ne sera effectué, les articles invendus restants seront considérés comme abandonnés et seront remis, par les APE à une association caritative de leur choix. S'il est prévu à l'avance une absence le jour du retrait, précisez sur l'enveloppe le nom de la personne se chargeant de la récupérer à votre place. Les APE ne pourront être tenues responsables en cas de perte ou de vol. Les objets déposés restent propriété des déposants jusqu'à leur retrait.

Tout dépôt d'article implique l'acceptation de ce règlement. Aucune dérogation ne sera acceptée.

